

Cahiers Internationaux

N°24

Les murs et le droit international



Sous la direction de Jean-Marc SOREL

CERDIN

EDITIONS PEDONE
13 RUE SOUFFLOT
75005 PARIS FRANCE

PARIS I

AVANT-PROPOS

Le présent volume constitue la transcription des actes d'un colloque qui s'est tenu à Paris les 15 et 16 janvier 2009 sur *Les murs et le droit international*. A cette occasion, il a été souhaité d'associer des juristes ayant réfléchi sur différents aspects touchant les murs et le droit international, à des spécialistes d'autres disciplines qui ont permis d'éclairer ce phénomène dans sa globalité sociale. Parmi ces spécialistes, Yves-Charles Zarka, philosophe ayant travaillé sur la question des murs, avait été sollicité, avait accepté, avant de signifier son impossibilité de participer à cette manifestation, puis son impossibilité de nous livrer une trace écrite de celle-ci. Nous le regrettons car le panorama présenté aurait mérité un point de vue purement philosophique tant les murs comportent une charge symbolique qui a été soulignée à de nombreuses reprises.

Comme le lecteur pourra le constater, cette manifestation a laissé une large place aux débats qui sont reproduits à la suite des trois sessions qui ont rythmé le colloque, à chaque fois sous la présidence de Professeurs en droit international de l'Université Paris 1 : Emmanuelle Jouannet, Brigitte Stern et moi-même. Concernant ces débats, une sélection a été opérée de manière à en rendre la transcription cohérente. De même, une réécriture partielle a été nécessaire, même si le style oral a été conservé. Les qualités des personnes qui sont intervenues durant ces débats – en dehors des intervenants directs à ce colloque – sont indiquées lors de la première intervention.

On trouvera dans cet ouvrage une communication en anglais, celle de Nathaniel Berman. Notre collègue américain qui a, avec sa courtoisie et sa gentillesse habituelles, accepté d'intervenir dans son excellent français lors du colloque, a néanmoins préféré que son intervention écrite soit reproduite dans sa langue maternelle pour éviter les contresens qui peuvent toujours surgir au moment d'une traduction car, comme le rappelle Albane Geslin dans son intervention par cette citation d'Umberto Eco : « une interprétation précède toujours une traduction » (*Dire presque la même chose. Expériences de traduction*, Grasset, Paris, 2007, p. 290).

Il me reste à rappeler qu'un colloque suivi d'une publication ne peut que rarement être un exercice solitaire. Pour y parvenir, il faut être entouré et bien entouré. Ce fut le cas grâce aux collègues du CERDIN qui ont bien voulu réfléchir au thème proposé, mais aussi et surtout grâce aux ingénieurs d'études du CERDIN qui sont les indispensables rouages de notre centre de recherche. Dans ce cadre, je souhaite remercier particulièrement Eva Tsalpatouros qui a suivi et coordonné toute la première phase de cette manifestation, et Stéphanie Millan qui a pris le relais jusqu'à cette publication. Je n'oublie pas également les autres membres du CERDIN, ingénieurs d'études et doctorants, qui se sont mobilisés au moment de cette manifestation. Un grand merci à tous.

Jean-Marc SOREL
Directeur du CERDIN

Depuis la Muraille de Chine, en passant par le mur d'Hadrien, la ligne Maginot, le mur de l'Atlantique ou, plus récemment, les murs de Berlin, de Palestine, de Chypre, de Ceuta et Mellila, du Cachemire, entre les deux Corées, à Bagdad, au Sahara occidental, entre les Etats-Unis et le Mexique, etc. – sans oublier les nombreux projets –, l'histoire et l'actualité prouvent que les murs ont toujours constitué le symbole d'une certaine sécurité pour des Etats ou des empires.

Ils semblent aujourd'hui se multiplier et «emmurent» de plus en plus des portions de territoires à travers le monde avec des formes variées : mur frontière, barrière de sécurité, simple limite, fortification, rempart ou même mur virtuel. L'anachronisme semble ainsi tout le temps présent à l'heure de la mondialisation, et la logique binaire paraît s'imposer en lieu et place d'une réalité plus complexe. Or, si ce phénomène est souvent traité sous un angle politique, la problématique juridique mérite d'être envisagée : que ce soit sur le questionnement du statut du territoire sur lequel se trouve ce mur et/ou sur le statut du mur en lui-même, sur les intérêts qu'il protège, sur les conséquences juridiques de ce mur en matière humanitaire ou de droits de l'homme, en termes de responsabilité ou de libre circulation des hommes et des marchandises. Il est donc des murs qui interpellent directement le droit international à partir du moment où ils répondent à une certaine situation internationale (gel d'un conflit, séparation d'une population autrefois unie ou vivant sur le même territoire, construction d'une barrière contre le terrorisme et/ou le crime organisé, ou contre l'immigration clandestine, etc.).

L'objectif de cet ouvrage est par conséquent d'envisager la question sous un angle transversal (et non comme une collection de cas particuliers) en droit international, sans occulter la nécessaire mise en perspective historique, politique, philosophique ou symbolique indispensable à la compréhension juridique d'un objet social aujourd'hui omniprésent.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos

OUVERTURE

Les Murs murent..., <i>Jean-Marc Sorel</i>	7
-----------------------------------------------------	---

HISTORIQUE, SIGNIFICATION ET SYMBOLIQUE DES MURS

La vision historique des murs, <i>Alexandra Novosseloff</i>	27
La vision géopolitique : objectifs et efficacité des murs et des clôtures, <i>Michel Foucher</i>	37
Sémantique, sémiotique et matérialité des murs, <i>Albane Geslin</i>	47
Débats sous la présidence de <i>Emmanuelle Jouannet</i>	77

LA SITUATION JURIDIQUE DES MURS

Le statut des territoires sur lesquels se trouvent les murs, <i>Mathias Forteau</i>	91
Legal Scandal or the Foundation of Legal Order ? The Ambivalence of “Walls” in the Internationalist Imagination, <i>Nathaniel Berman</i>	117
Murs, souveraineté et frontières, <i>Marcelo G. Kohen</i>	127
Débats sous la présidence de <i>Brigitte Stern</i>	137

TABLE DES MATIÈRES

LES CONSÉQUENCES JURIDIQUES DES MURS

Murs, accessibilité et libre circulation, <i>Hélène Ruiz Fabri</i>	153
Les murs, quelles conséquences en matière de droit humanitaire et de droits de l'homme ?, <i>Monique Chemillier-Gendreau</i>	161
Murs et responsabilité des Etats, <i>Christian Tomuschat</i>	171
Débats sous la présidence de <i>Jean-Marc Sorel</i>	185

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

Vie, mort et résurrection des murs, <i>Serge Sur</i>	195
---------------------------------------------------------------	-----

Cahiers Internationaux

Depuis la Muraille de Chine, en passant par le mur d'Hadrien, la ligne Maginot, le mur de l'Atlantique ou, plus récemment, les murs de Berlin, de Palestine, de Chypre, de Ceuta et Mellila, du Cachemire, entre les deux Corées, à Bagdad, au Sahara occidental, entre les Etats-Unis et le Mexique, etc. – sans oublier les nombreux projets –, l'histoire et l'actualité prouvent que les murs ont toujours constitué le symbole d'une certaine sécurité pour des Etats ou des empires.

Ils semblent aujourd'hui se multiplier et «emmurent» de plus en plus des portions de territoires à travers le monde avec des formes variées : mur frontière, barrière de sécurité, simple limite, fortification, rempart ou même mur virtuel. L'anachronisme semble ainsi tout le temps présent à l'heure de la mondialisation, et la logique binaire paraît s'imposer en lieu et place d'une réalité plus complexe. Or, si ce phénomène est souvent traité sous un angle politique, la problématique juridique mérite d'être envisagée : que ce soit sur le questionnement du statut du territoire sur lequel se trouve ce mur et/ou sur le statut du mur en lui-même, sur les intérêts qu'il protège, sur les conséquences juridiques de ce mur en matière humanitaire ou de droits de l'homme, en termes de responsabilité ou de libre circulation des hommes et des marchandises. Il est donc des murs qui interpellent directement le droit international à partir du moment où ils répondent à une certaine situation internationale (gel d'un conflit, séparation d'une population autrefois unie ou vivant sur le même territoire, construction d'une barrière contre le terrorisme et/ou le crime organisé, ou contre l'immigration clandestine, etc.).

L'objectif de cet ouvrage est par conséquent d'envisager la question sous un angle transversal (et non comme une collection de cas particuliers) en droit international, sans occulter la nécessaire mise en perspective historique, politique, philosophique ou symbolique indispensable à la compréhension juridique d'un objet social aujourd'hui omniprésent.

ISBN 978-2-233-00605-9 26 €

Photographie : J.-M. Sorel

LES MURS ET LE DROIT INTERNATIONAL

Commande soit aux Editions A. PEDONE - 13 Rue Soufflot - 75005 PARIS, soit par télécopie: 01.46.34.07.60 ou sur editions-pedone@wanadoo.fr - **26 € l'ouvrage - 34 € par la poste.**
Le montant peut être envoyé par :

- Chèque bancaire
 Règlement sur facture

Carte Visa

N°...../...../...../.....

Référence : ISBN 978-2-233-00605-9

Date de validité.....

Signature :

Nom.....

Adresse.....

VillePays.....